

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.231

**Fonds de soutien
"Jeunes Pousses "
et fonds de soutien
"Innovation" :
délibération
rectificative**

LE DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Isabelle DESMORTIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Gérard LEFEVRE à Jean-Philippe POUSSET, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

Suppléant(s) :

Francis LAURENT par Isabelle DESMORTIER

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.231**

ECONOMIE

Rapporteur : **Monsieur ROY**

**FONDS DE SOUTIEN "JEUNES POUSSÉS " ET FONDS DE SOUTIEN "INNOVATION" :
DELIBERATION RECTIFICATIVE**

Dès le début de la crise liée à l'épidémie de covid-19, GrandAngouleme s'est attaché à assurer un accompagnement spécifique du tissu économique en coordination étroite avec l'Etat, la Région et les acteurs consulaires.

Dans la continuité et la complémentarité des dispositions régionales et nationales, GrandAngouleme a déployé dès le 8 avril un Prêt d'urgence puis abondé le Fonds de solidarité TPE pour un montant mobilisé de 1,5 million d'euro.

Cette première phase déployée dans un contexte d'urgence a permis de répondre à de nombreuses situations.

En complément et suite à une large concertation, des nouvelles mesures ont été adoptées afin de soutenir les entrepreneurs touchés par les conséquences de la crise sanitaire.

Dans ce cadre, en application de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, le fonds de soutien à l'Innovation et le fonds de soutien aux jeunes pousses ont été mis en place par les décisions du président n°134 et n°135 du 11 juin 2020.

Depuis, des commissions d'attribution se sont tenues et ont sélectionné les premières entreprises bénéficiaires des fonds. La liste de ces premiers bénéficiaires est jointe en annexe à la présente délibération.

Par un recours gracieux en date du 27 juillet 2020, la Préfecture de la Charente sollicite de GrandAngoulême le retrait de ces deux décisions au motif que les fonds, imputés en section d'investissement, « doivent être imputés en section de fonctionnement dans la mesure où seuls les crédits relatifs au fond de solidarité créé par l'ordonnance du 25 mars 2020 peuvent être imputés en section d'investissement ».

Ce recours ne porte donc pas sur les dispositifs mis en place au titre des deux fonds de soutien, lesquels ont été légalement créés par les décisions n°134 et n°135, création non remise en cause par la délibération n°2020.06.076 qui a maintenu la délégation attribuée de plein droit au Président, alors en exercice, par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020.

En conséquence, le Conseil communautaire pourrait simplement approuver l'inscription des crédits, liés aux fonds de soutien à l'innovation et aux jeunes pousses, au budget à la nature 6745 en lieu et place de la nature 20421. Les décisions n°134 et n°1365 seraient rectifiées en conséquence. Les ajustements budgétaires correspondants seraient inscrits lors de la prochaine décision modificative. Un virement au sein du chapitre 65 permettra de régler les aides déjà attribuées.

Au vu de la tenue de commissions d'attribution avant la présente séance du Conseil communautaire, cette rectification pourrait être effective à la date de création des deux dispositifs soit à compter du 11 juin 2020.

Au vu de l'ensemble de ces informations,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'inscription des crédits nécessaires aux fonds de soutien à l'Innovation et aux jeunes pousses au budget à la nature 6745 en lieu et place de la nature 20421.

DE RECTIFIER en conséquence les références budgétaires figurant à l'article 4 de la décision n°134 et à l'article 5 de la décision n°135 du 11 juin 2020

D'APPROUVER l'effectivité de cette rectification au 11 juin 2020

DE DELEGUER à Monsieur le Président, après décision de la commission d'attribution, l'individualisation des aides du fonds de soutien à l'Innovation et du fonds de soutien aux jeunes pousses aux entrepreneurs touchés par les conséquences de la crise sanitaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 septembre 2020	<u>Affiché le :</u> 21 septembre 2020